

26 SEP. 2016



Bureau du Courrier Tél. 05 56 67 02 10
Fax 05 56 67 08 29
Courriel mairie-de-castres-gironde@wanadoo.fr
Site : <http://www.castres-gironde.fr>

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-037

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 19 SEPTEMBRE 2016 à 18 heures 30, salle du conseil sur convocation de M. le Maire.

Présents : Mmes et Ms. CONSTANT Daniel, BRUN Joël, LARRUE Dominique, DURAND Félicie, MESNARD-MOJICA Marielle, MOINET Laurent, MARQUIS-SEBIE Isabelle, DUPUY Miguel, VINCENT Marie Anick, GUIGNARD Chantal, BARBARIN-NICOLIER Philippe, PEREZ Gracieuse.

Absents excusés : M. LABE Laurent (procuration à M. CONSTANT), M. LILAUD Sylvain (procuration à Mme PEREZ Gracieuse), Mme PICAUD Chrystel (procuration à Mme GUIGNARD Chantal), Mme FINET Bénédicte (procuration à M. BRUN Joël), M. CASSIGNARD Jean-Pierre, Mme TASTET Jacqueline.

Secrétaire de séance : Mme PEREZ Gracieuse

Considérant que les prix de vente des concessions sont les mêmes depuis le 1^{er} janvier 2007, que le prix de vente d'une case au colombarium est le même depuis le 1^{er} septembre 2002 et que le tarif du dépositaire reste inchangé depuis le 1^{er} janvier 2007, M. le Maire propose de revoir tous ces tarifs et de les actualiser.

Les nouveaux tarifs seraient les suivants:

CONCESSION PERPETUELLES :

- 6 m² = 1 500 €
- 3 m² = 1 000 €

CONCESSIONS DE 30 ANS :

- 6 m² = 650 €
- 3 m² = 400 €

CONCESSIONS DE 15 ANS :

- 6 m² = 500 €
- 3 m² = 300 €

COLOMBARIUM :

- Prix d'une case à perpétuité : 1 000 €

DEPOSITAIRE :

- Séjour de corps : 50 € par mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} octobre 2016.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme. CASTRES le 20 septembre 2016*

Nombre de Membres

Du conseil municipal
En exercice : 18
Pris part à la délibération : 12 +
4 procurations
Pour : 16 (dont 4 procurations)
Contre : 0

Date de la convocation :

12 septembre 2016

Objet de la délibération :

**NOUVEAUX TARIFS
DES CONCESSIONS
FUNERAIRES, DU
COLOMBARIUM ET DU
DEPOSITAIRE
AU CIMETIERE
COMMUNAL**

Le Maire
Daniel CONSTANT



Signature et Cachet

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le

Publié le
Notifié le